



Commune de LA MEAUFFE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le deux septembre, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Melpha, sous la présidence de Monsieur Pascal LANGLOIS, Maire.

Présents : M. Pascal LANGLOIS, Mme Odile AZE, Mme Milcah BAUDEVEIX, Mme Magali BERTIN, M. Fabrice GOHIER, M. Erick HAMOND, M. Samuel HARDY, M. Philippe LANDAIS, Mme Catherine LE BARS, Mme Lynda LEGAST, M. Patrick LEMENUUEL, M. Gilles TESTARD, Mme Marie-Madeleine TRAVERT, M. Louis VASTEL, Mme Célia DESAINT-DENIS.

Cette séance s'est réunie à huis clos à la demande de trois conseillers municipaux et les mesures barrières ont été respectées.

Excusé :

Non excusé :

Procuration :

Secrétaire de séance : M. Patrick LEMENUUEL

Conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Convocation : 26 septembre 2020

Affichage : 7 septembre 2020

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande au conseil municipal de bien vouloir accepter l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte la demande de M. le Maire.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET
2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 1^{ER} juillet 2020.

2020-035 : POUVOIR AU MAIRE POUR DECISION DE JUSTICE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire afin qu'il défende l'intérêt de la commune dans l'affaire opposant la municipalité à un tiers (lors de l'audience du tribunal le 8 septembre prochain, ainsi que pour toute autre audience ultérieure de renvoi).

Le conseil municipal, a également délibéré pour autoriser l'avocat à se constituer pour le compte de la commune.

2020-036 : DECISIONS MODIFICATIVES

Afin d'abonder le compte 615221, 673, 023 en dépenses de fonctionnement et 2182 en dépenses et 021 en recettes d'investissement, il convient d'effectuer les transferts suivants :

BUDGET COMMUNAL

Section de Fonctionnement Dépenses

- -31 000 € sur le compte 615221
- +1 000 € sur le compte 673
- +30 000 € sur le compte 023

Section d'Investissement Dépenses

- +30 000 € sur le compte 2182

Section d'Investissement Recettes

- +30 000 € sur le compte 021

Afin d'abonder le compte 605 en dépenses de fonctionnement, il convient d'effectuer le transfert suivant :

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL

Section de Fonctionnement Recettes

- + 15 200 € sur le compte 605

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces transferts de crédits budgétaires.

2020-037 : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – PROPOSITION D'UN MEMBRE

Selon les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre la communauté d'Agglomération et ses communes membres.

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo a approuvé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et sa composition.

Cette commission est composée de 78 membres, répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants, avec au minimum un représentant par commune.

Considérant ce mode de calcul, 1 membre de la commune, conseiller communautaire ou Maire, doit être désigné pour représenter la commune au sein de la CLECT de Saint-Lô Agglo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

DESIGNE Madame Marie-Madeleine TRAVERT pour représenter la commune à la CLETC.

2020-038 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Conformément à la circulation ministérielle du 21 octobre 2001, le conseil municipal est amené à désigner parmi ses membres, un correspondant défense.

Ce correspondant défense sera un interlocuteur privilégié pour les autorités militaires du département mais aussi le correspondant immédiat des administrés pour toutes les questions relatives à la défense.

Véritable interface au service du lien armée-nation, il devra être en mesure de renseigner les jeunes de la commune dans trois domaines :

- Le parcours citoyen qui comprend l'enseignement de la défense en classe de collège et de lycée, le recensement et la journée défense citoyenneté (JDC) ;
- Les activités défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ;
- Le devoir de solidarité et de mémoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Lynda LEGAST comme correspondant défense pour la commune de La Meauffe.

2020-039 : ACHAT DE PENDRIONS POUR L'ESPACE MELPHA

M. Louis VASTEL présente un devis de OUEST COLLECTIVITES à Melesse (35), pour l'achat de pendrions qui seront installés sur la scène de l'Espace Melpha pour un montant de :
- 7 987.50 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de OUEST COLLECTIVITES pour l'achat de 10 ensembles (support + rideaux + flight case) pour un montant de 9 585 € T.T.C.

2020-040 : ACHAT D'UN DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS

M. le Maire présente un devis de la SARL OLG BURO de Coutances pour l'achat d'un destructeur de documents pour un montant de 151.87 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de OLG BURO pour un montant de 182,24 € T.T.C.

2020-041 : REMPLACEMENT DES BARRIERES DU CIMETIERE

Après avoir étudié les devis présentés par M. le Maire pour le remplacement des barrières du cimetière, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas valider les propositions des devis trop onéreux.

Les travaux de remplacement des barrières seront effectués par les agents communaux.

2020-042 : INSTALLATIONS CLASSEES DU GAEC DES CLAIES DE VIRE

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture de la Manche concernant l'enregistrement des installations classées présentées par le GAEC des Claies de Vire, dont le siège social est situé « Les Claies de Vire » à Pont-Hébert, pour l'exploitation d'un élevage laitier à ladite adresse et l'extension du plan d'épandage.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande d'enregistrement tel que prévu à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement.

2020-043 : DEMANDE DE SUBVENTION U.C.A.B.V.

M. le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle formulée par l'U.C.A.B.V pour l'organisation des animations de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser la somme de 50 € à cette association.

2020-044 : ACHAT D'ORDINATEURS POUR LES ADJOINTS

M. Gilles TESTARD présente 4 devis pour l'achat d'ordinateurs pour les adjoints :

- BIS INFORMATIQUE pour un montant de 1 766.41 € T.T.C.
- DALTONER pour un montant de 2 251.39 € T.T.C.
- LECLERC pour un montant de 1 565.98 € T.T.C
- REGECO pour un montant de 1 671.98 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de La Boutique REGECO à Saint-Lô pour l'achat de 2 ordinateurs LENOVO, pour un montant de 1 671.98 € T.T.C.

2020-045 : REMPLACEMENT DU CAMION

Le camion des agents communaux doit être remplacé vu sa vétusté.

M. le Maire présente un devis du garage VASSY AUTO à VASSY (14) pour l'achat d'un camion de marque FIAT avec benne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de VASSY AUTO pour un montant maximum de 30 000 € T.T.C.

INSCRIPTION AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DE SAINT-LÔ AGGLO

Saint-Lô AGGLO propose des commissions thématiques et souhaite que les conseillers municipaux participent aux commissions, M. le Maire en informe le conseil qui se prononcera lors d'une prochaine réunion.

INFORMATIONS DIVERSES :

C.C.A.S

Une réunion est prévue le mercredi 9 septembre prochain à 20h.

ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

Le prochain conseil d'école se réunira le 10 novembre 2020 à 18h30.

M. le Maire souligne que la rentrée scolaire s'est bien déroulée.

Les élèves sont répartis en 3 classes avec un effectif de 50 enfants.

Les travaux pour l'école prévus lors de la réunion du conseil d'école du mois de juin ont été réalisés (remise en peinture des fenêtres, renouvellement du sable dans le bac, installation d'internet à l'école maternelle, + divers petits travaux).

INTERVENTIONS ASSUREES PAR LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE SAINT-LÔ

M. le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu du SDIS de la Manche, concernant les diverses interventions des sapeurs-pompiers sur le territoire de La Meauffe,

Le centre de secours de Saint-Lô reste à la recherche de personnes motivées, prêtes à s'engager au profit de la population et domiciliés dans un délai compatible avec la caserne.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le centre de secours de Saint-Lô.

LOTISSEMENT COMMUNAL

M. le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du lotissement communal.

Cet été, 5 réservations de lots ont été enregistrées, 4 promesses d'achats ont été reçues et la commune espère réaliser en septembre, la vente des 3 premières parcelles.

REMERCIEMENTS

Le club des Claies de Vire remercie l'ensemble du conseil municipal pour la subvention accordée pour l'année 2020.

REGLEMENT CONSEIL MUNICIPAL

Un groupe de travail s'est constitué afin d'établir un règlement pour le fonctionnement du conseil municipal.

REMISE EN PEINTURE DES PASSAGES PROTEGES

Mme LE BARS Catherine signale que les passages protégés situés au quartier du Pont doivent être repeints.

Afin d'assurer la sécurité des piétons, les passages protégés seront remis en peinture.

SITE INTERNET MAIRIE

M. Gilles TESTARD présente le fonctionnement et les modalités pour la création du site internet pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 H 30.

Le Maire

Pascal LANGLOIS